



MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

19, chemin de l'Église, LAC-DU-CERF (QUÉBEC) J0W 1S0
Téléphone : (819) 597-2424 • Télécopieur : (819) 597-4036

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la susdite municipalité, QUE:

Lors de sa séance régulière du 12 février 2007, le conseil municipal de Lac-du-Cerf a adopté le **Règlement numéro 243-2007 relatif au traitement des élus municipaux abrogeant et remplaçant le règlement numéro 194-2000 et ses amendements et fixant le traitement des élus municipaux à partir du 1^{er} janvier 2007.**

Le règlement numéro 243-2007 est disponible pour consultation au bureau municipal, 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf, du lundi au vendredi, de 13 heures à 16 heures.

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 21^e jour de février de l'an deux mille sept (21 février 2007).

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 16 heures et 17 heures, le 21^e jour de février 2007.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de février de l'an deux mille sept.

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale.